



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16341  
14 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 14 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note datée du 13 février 1984, adressée à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras par M. Victor Hugo Tinoco Fonseca, vice-ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua.

"Je tiens à porter à votre connaissance les faits graves suivants :

Le 7 février, à 1 heure, un groupe d'environ 20 mercenaires somozistes venant du Honduras a pénétré en territoire nicaraguayen dans la zone frontalière située à 3 km au nord-ouest de Somotillo (département de Chinandega). Les mercenaires, armés de fusils AK chinois, vêtus de vert olive et portant des casques de protection, ont fait irruption dans la ferme 'Los Cocos', située aux environs de Somotillo; ils ont menacé les habitants et les ont interrogés au sujet des positions stratégiques de l'armée populaire sandiniste dans cette zone. Les mercenaires somozistes se sont ensuite retirés en territoire hondurien.

Le 8 février, à 5 h 30, un avion de type non identifié venant du Honduras a pénétré dans l'espace aérien nicaraguayen par le secteur de Somotillo, survolant les environs de Santo Tomás del Nance, et est ensuite retourné vers le territoire hondurien.

Le 9 février à 19 h 15, un avion de type non identifié, venant du territoire hondurien, a survolé El Sauce (département de León). A 9 h 52, un autre avion venant du Honduras a survolé Puerto Sandino, et est reparti en direction du nord-ouest, vers le territoire hondurien. A 9 h 53, un avion de couleur argentée et de type non identifié, en provenance du Honduras, a survolé le volcan Casitas et est ensuite retourné d'où il était venu.

Le 12 février, à 6 h 20, deux vedettes rapides du type 'Pirana' venant du Honduras ont pénétré dans les eaux territoriales nicaraguayennes dans le secteur de Punta San José, situé à 8 km au nord-ouest de Puerto Potosí, et sont reparties ensuite vers leur lieu d'origine.

Ce même jour, entre 8 h 55 et 9 h 20, un avion quadrimoteur venant du nord a survolé les secteurs du territoire national suivants : à 8 h 55, il a survolé l'île El Carbón, située à 1 km au sud-ouest de Corinto; à 9 heures, il a survolé El Viejo, situé à 5 km au nord-ouest de Chinandega; à 9 h 15, il a survolé la mine El Limón, située à 10 km au nord-ouest de Malpaisillo (département de León); et à 9 h 20, il a survolé le secteur de Palo Grande, situé à 15 km au sud-ouest de Somotillo, avant de repartir vers le Honduras.

Toujours le 12 février, à 15 h 20, un hélicoptère de couleur vert olive de type non identifié venant du Honduras a survolé Punta San José, située à 8 km au nord-ouest de Puerto Potosi (département de Chinandega), et est retourné ensuite d'où il venait.

Le Gouvernement nicaraguayen proteste solennellement et énergiquement contre les faits susmentionnés et lance un nouvel appel aux autorités honduriennes afin qu'elles mettent un terme à cette politique et cessent de tolérer et d'encourager l'utilisation du territoire hondurien en vue d'attaquer le Nicaragua, en violation des principes fondamentaux du droit international et des accords de Contadora."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim de la  
Mission permanente du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

-----

